PV de la réunion du Comité de la KA - Le Pecos - 26.07.2008

Contrôle du Quorum et de la validité de la convocation de l'AG extraordinaire

Le quorum est atteint et la convocation a bien été envoyée plus de 20 jours avant l'AG extraordinaire. Les points portés à l'ordre du jour dans la convocation sont les suivants :

Election d'un nouveau comité
Lutte contre les interdictions diverses / recours contre les interdictions
Cotisations
Recrutement de nouveaux membres
Forum internet
Divers

Election du comité

Après contrôle du quorum, l'assemblée procède à la décharge du précédent comité et à l'élection du nouveau comité.

Par acclamation, le comité ci-dessous est élu in corpore :

André Simone, président
Olivier Caillet, vice-président
Patrick Tharrin, caissier
Gael Berney, responsable communication
Fred Contat, responsable informatique
Ludovic Guignet, responsable des questions juridiques
Thierry Langenberger, secrétaire

Le comité engage l'association par signature collective à deux.

Le nom des vérificateurs des comptes est mentionné en annexe.

Lutte contre les interdictions diverses / recours contre les interdictions

Le comité et l'AG présente une liste des interdictions au jour de l'AG. Il est décidé de ne pas lutter contre l'interdiction de naviguer durant l'été à Yvonand. En effet, la plage est bondée et le risque d'accident est trop important en été.

Par contre, l'interdiction de pratiquer le kitesurf à Grandson édictée par le conseil d'Etat du canton de Vaud (Rkite) apparaît totalement disproportionnée. Elle lèse fortement les pratiquants, puisque c'est la seule zone sécuritaire par bise.

Sur proposition du juriste, il est décidé de lancer une requête constitutionnelle contre le règlement du conseil d'Etat Rkite. Celui-ci sera financé par les fonds de l'association et les cotisations. Afin de garantir la recevabilité, Ludovic Guignet sera également consort de l'association. Le juriste rédigera la requête. L'AG mandate le comité pour lancer cette requête et la signer en son nom.

Les divers arguments sont discutés : sport écologique, inégalité de traitement avec les autres usagés du lac, nombre de jours de navigation limités, non proportionnalité de la mesure (zone interdite aux kite 15 X plus grande que la zone naturelle).

Le juriste explique néanmoins que les chances de succès de la requête sont limitées en raison de la jurisprudence et de l'importance aux yeux du législateur de la protection de la nature au sens large.

Il est ensuite décidé de lancer une campagne de presse et une campagne auprès des politiques afin de faire passer au mieux notre message.

Il est également décidé de faire une politique proactive afin de défendre nos intérêts. L'association, par son comité va édicter des règles de navigation sur les différents spots, afin d'augmenter la sécurité et limiter les comportements qui pourraient nuire à l'avenir de notre sport.

Le respect des zones baigneurs (bouées jaune) est excessivement important. Il faut sortir et rentrer en nage tractée, notamment à St-Sulpice ou Yvonand.

Cotisations

L'AG décide de maintenir les cotisations à CHF 50.00 et s'engage à payer les cotisations dès que le caissier aura fait parvenir les bulletins de versement ou les coordonnées postales.

Recrutement de nouveaux membres

Il est décidé que le webmaster crée un nouveau forum, afin de permettre un recrutement efficace. Plus notre association est dotée en membres, plus elle pourra jouir d'un poids important auprès des autorités.

Divers

La prochaine assemblée ordinaire sera le 3 octobre 2008, à Portalban, dans le cadre du King of the Lake !

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est close par son président.

Le president
André Simone

Le secrétaire
Thierry Langenberger